

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 20 octobre 2025 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia	Gaudreau Mélanie	Pilon Karine
Bourgon Julie	Hébert Geneviève	Plourde Véronique
Brossoit Kathleen	Lapointe Amélie	Rinfret-Lemire Estelle
Chagnon Julie	Lapointe Katia	Samson Mélanie
Clavel Mélanie	Latreille Guylaine	Schimek Christina
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lefebvre Andrée-Ève	Small Beth
Desjardins Sabrina	Lemieux Nadia	St-Germain Mélissa
Gabriele Karine	Lévesque Claude Marie	Thivierge Vincent
Gariépy Isabelle	Ménard Julie	

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025 ET SUIVIS	1
3.	ÉLECTIONS	2
4.	PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2025-2026 - PRIORITÉS	3
5.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026 ET BILAN FINANCIER 2024-2025	3
6.	OFFENSIVE PROFESSIONNELLE ET PÉDAGOGIQUE	4
7.	CPM ENTENTE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026	4
8.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ACCUEIL SYNDICAL	5
9.	VARIA	5
10.	QUESTIONS DIVERSES	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Karine Pilon :

A2526-CD-DEC-11 Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025 ET SUIVIS

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Estelle Rinfret-Lemire :

A2526-CD-DEC-12 Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 23 septembre 2025 tel que présenté.

2.1. Nomination des deux personnes RSS

Caroline Roy et Jacynthe Lessard-Boyer sont affectées à titre de représentantes en santé et sécurité (RSS) dans le cadre du régime intérimaire de la CNESST à compter du 3 novembre 2026.

2.2. Nomination – Comité des jeunes

Laurie Alain est élue par acclamation au comité des jeunes pour le triennat 2025-2028. Comme il s'agit de la seule candidature reçue, deux postes sont encore disponibles.

2.3. Compressions budgétaires – cibles ETC et tableau des montants pour les PI

Pour faire suite à une question d'une personne déléguée, Julie Roy a infirmé le fait que si le centre dépassait le nombre de ETC, celui-ci serait retranché du nombre équivalent l'an prochain. Cela n'a jamais été dit.

Nous sommes dans l'attente des montants corrigés pour les mesures 15320 et 15374 qui permettent les libérations pour la préparation des plans d'intervention. Le tableau sera partagé prochainement aux personnes déléguées.

2.4. Formation pour présidence d'assemblée 24 et 25 février 2026

Jean-François Beauchemin participera à cette formation.

Le syndicat invite les membres à soumettre leur nom. La formation se déroule sur deux jours à Montréal. Le syndicat rappelle qu'il est toujours souhaitable d'avoir plus d'une personne pour participer à ces formations.

2.5. Colloque FSE des 30 avril et 1^{er} mai 2025 : participation (tirage au sort)

Le colloque *Maitre de notre profession* de la FSE aura lieu les 30 avril et 1^{er} mai 2026 au Centre des congrès de Québec. La délégation du SERV sera composée de dix membres, dont les cinq membres du comité exécutif. Il sera donc possible pour cinq personnes déléguées ou substituts d'y assister. Les personnes déléguées ont transmis leurs noms par courriel en respectant les délais du 14 octobre 2025. Nous avons reçu six (6) noms au total. Nous procédons au tirage au sort.

Le nom de Karine Gabriele n'a pas été pigé, mais sera conservé en cas d'une annulation de l'un des participants.

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

A2526-CD-DEC-13 Il est résolu à l'unanimité que Jean-François Beauchemin, Cynthia Bilodeau, Isabelle Bourbonnais, Guylaine Latreille et Julie Ménard complètent la délégation du SERV pour participer au colloque *Maitre de notre profession* de la FSE au printemps 2026.

3. ÉLECTIONS

3.1. Sous-comité SST : présentations et élections

Les personnes déléguées intéressées qui désiraient faire partie du sous-comité SST ont fait parvenir leur nom par courriel en respectant les délais du 14 octobre 2025. Pour le représentant des classes spécialisées, un seul nom a été reçu, celui de Gabrielle Cypihot-Tremblay. Elle est donc nommée par acclamation.

Pour les enseignants représentant les classes ordinaires, Cynthia Bilodeau et Isabelle Bourbonnais ont fait parvenir leur candidature. Isabelle Bourbonnais étant absente a fait parvenir un mot qui est lu par la présidente d'assemblée. Par la suite, Cynthia Bilodeau prend la parole devant l'assemblée.

À la suite d'un vote secret, Cynthia Bilodeau est nommée au sous-comité SST pour l'année scolaire 2025-2026.

Proposé par Claude Marie Lévesque,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-14 Il est résolu à l'unanimité que Cynthia Bilodeau soit nommée au sous-comité SST pour l'année scolaire 2025-2026.

3.2. Comité ACTES

Le syndicat n'a pas reçu de nom de membre intéressé à siéger au comité. Les membres sont invités à écrire à Claudine Berger à info@servaudreuil.net pour soumettre leur nom.

4. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2025-2026 - PRIORITÉS

Les priorités du plan d'action 2025-2026 qui étaient présentées comme pistes de réflexion sont renommées. Nous recueillons les suivis complétés dans les écoles. Lors des discussions, il a été question du tableau des séquences d'identification des élèves EHDA.

[Tableau des séquences d'identification des élèves HDAA septembre 2025](#)

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2526-CD-DEC-15 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées recommandent à l'assemblée générale de retenir la thématique des élèves HDAA comme priorité au plan d'action pour l'année scolaire 2025-2026.

5. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026 ET BILAN FINANCIER 2024-2025

Une présentation détaillée des prévisions budgétaires 2025-2026 et du bilan financier 2024-2025 sont présentés aux personnes déléguées à l'aide des documents A2526-CD-11A et A2526-CD-11B.

RECOMMANDATION 1

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées de présenter les prévisions budgétaires 2025-2026 et le bilan financier 2024-2025 à l'aide des documents A2526-CD-11A et A2526-CD-11B aux membres de leur établissement d'ici l'assemblée générale du 7 novembre 2025 en vue de son adoption.

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-16 Il est résolu à majorité que les personnes déléguées présentent les prévisions budgétaires 2025-2026 et le bilan financier 2024-2025 aux membres de leur établissement d'ici l'assemblée générale du 7 novembre 2025 en vue de son adoption.

RECOMMANDATION 2

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées que le partage des surplus au 31 août 2025, après avoir reçu l'ajustement de facture du centre relié aux nouveaux taux de la dernière convention collective pour les années 2022-2023 et 2023-2024, concernant les libérations occasionnelles et statutaires, se divise ainsi pour l'année 2025-2026 : 50 % pour le fonds de prévoyance, 25 % pour le fonds dédié à la mobilisation et 25 % pour le fonds de congé de cotisation.

Proposé par Estelle Rinfret,
Appuyé par Geneviève Hébert :

A2526-CD-DEC-17 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées recommandent que le partage des surplus au 31 août 2025, après avoir reçu l'ajustement de facture du centre relié aux nouveaux taux de la dernière convention collective pour les années 2022-2023 et 2023-2024, concernant les libérations occasionnelles et statutaires, se divise ainsi pour l'année 2025-2026 : 50 % pour le fonds de prévoyance, 25 % pour le fonds dédié à la mobilisation et 25 % pour le fonds de congé de cotisation.

6. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE ET PÉDAGOGIQUE

L'offensive professionnelle et pédagogique se poursuit. Il y a deux axes principaux à l'offensive professionnelle. Le premier axe mise sur les entraves en lien avec les nouveaux encadrements légaux et réglementaires.

Le deuxième axe met en avant la vidéo [En action vers le colloque](#) destinée aux membres, qui a été diffusée le 1^{er} octobre 2025, afin de mettre en valeur les retombées de l'OPP, notamment grâce à la participation massive des membres aux opérations de consultation. Ce rayonnement de l'offensive professionnelle et pédagogique sert aussi de tremplin à la promotion du colloque FSE et à sa consultation préalable. Il est scindé en trois volets principaux :

- L'évaluation des apprentissages;
- L'intégration massive et sans analyse systématique préalable des élèves HDAA dans les classes ordinaires, la complexité et l'ampleur des difficultés des élèves dans les classes d'adaptation scolaire et la croissance du nombre d'élèves HDAA et à besoins particuliers;
- La violence et les incivilités.

Certains enjeux périphériques se sont ajoutés en lien avec l'actualité gouvernementale; l'utilisation des écrans et les projets pédagogiques particuliers.

Le document A2526-CD-12 explique plus en détail tous les points énoncés.

7. CPM ENTENTE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Dans l'entente des modalités de fonctionnement 2025-2026, les spécialistes pourront, dès 2025-2026, faire une demande de remboursement de frais de scolarité dans le cadre d'un cours universitaire en formation continue. L'entente des modalités est en cours de révision et sera publiée sous peu.

8. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ACCUEIL SYNDICAL

Il est demandé aux personnes déléguées d'offrir leur aide lors de l'assemblée générale du 7 novembre 2025 à la Cabane Marc Besner.

- **Aide à l'accueil** : Kathleen Brossoit, Andrée-Ève Lefebvre, Julie Ménard, Karine Pilon et Beth Small
- **Gestion du service de garde** : Cynthia Bilodeau
- **Aide au bar - horaire rotatif** : Cynthia Bilodeau, Sylvette Dubé et Mélanie Clavel
- **Présidence d'assemblée** : Claudine Malouin
- **Scrutatrices, scrutateurs** : Jean-François Beauchemin, Mélanie Clavel, Gabrielle Cypihot-Tremblay et Julie Ménard
- **Aide en fin de soirée** : Karine Gabriele
- **Photographe** : Nadia Lemieux

9. VARIA

Sans objet

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. Nouvelles directives suppléance

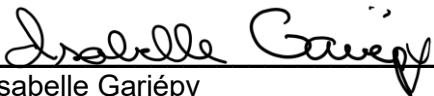
Une enseignante mentionne qu'à son école, lorsqu'un enseignant s'absente, il doit lui-même demander à un enseignant qui travaille à temps partiel dans l'école avant de compléter une demande dans le système CAR. Si le personnel est disponible, l'enseignant absent doit faire une demande et noter dans le système CAR « sans suppléance ». Cette procédure est expliquée à la clause 8-7.11.01 a). L'enseignante se questionne sur le rôle des enseignants dans toute cette démarche. Le syndicat propose de se tourner vers la secrétaire de l'école pour les aider à faire cette démarche. Le syndicat questionnera aussi le centre à ce propos.

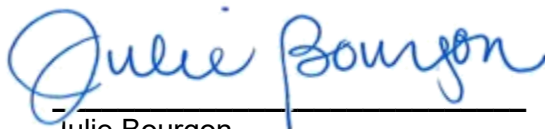
10.2. CAR

Plusieurs enseignants se questionnent sur le bon fonctionnement du système CAR. Le syndicat rappelle les groupes prioritaires que le système CAR appelle en ordre de priorité :

- Enseignants légalement qualifiés;
- Enseignants retraités;
- Personnes en voie de qualification;
- Personnes non légalement qualifiées.

Levée de l'assemblée à 18 h 53


Isabelle Gariépy
Présidente


Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat